



PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Secrétariat des CSS  
DREAL Midi-Pyrénées  
Unité Territoriale de la Haute-Garonne et de l'Ariège  
4 avenue Didier Daurat – CS 40331  
31776 COLOMIERS CEDEX

Tarbes, le

20 NOV. 2014

Affaire suivie par Candice JOFFRES  
tél : 05 61 15 39 96

La Préfète

à

Mesdames et Messieurs  
les membres de la CSS NEXTER  
MUNITIONS

mél : [css-seveso-dreal-midi-pyr@developpement-durable.gouv.fr](mailto:css-seveso-dreal-midi-pyr@developpement-durable.gouv.fr)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) NEXTER MUNITIONS, qui se tiendra :

**le jeudi 4 décembre 2014 à 11h00  
en Préfecture des Hautes-Pyrénées - Salle Jean Moulin**

-----

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1 - Approbation du compte-rendu du CLIC du 30 septembre 2013 ;
- 2 - Présentation de l'arrêté préfectoral du 2 juin 2014 créant la commission de suivi de site NEXTER MUNITIONS ;
- 3 - Election des membres du bureau ;
- 4 - Bilan annuel des activités de la société NEXTER MUNITIONS pour l'année 2013 ;
- 5 - Bilan des actions de l'inspection des Installations Classées pour l'année 2013 ;
- 6 - Post PPRT : financement et accompagnement des riverains sur les travaux prescrits.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation à cette réunion et en cas d'absence ou d'empêchement, vous invite (pour les membres de la Commission de Suivi de Site) à en informer votre suppléant afin qu'il puisse vous représenter.

Pour des raisons de sécurité, l'invité devra se munir de la présente convocation, à présenter à l'accueil de la Préfecture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général